

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 761

présenté par

M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances

-----

**ARTICLE 3 TER**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement propose de supprimer cet article introduit par le Sénat contre l'avis du Gouvernement et de sa commission des finances, qui étend le champ d'application de l'exonération des plus-values de cessions immobilières à certains organismes intervenant dans le logement social pour y inclure les cessions au profit d'organismes de foncier solidaire – l'Assemblée nationale n'ayant pas adopté une telle extension lors de l'examen du présent projet de loi en première lecture, ni à l'occasion de la discussion du projet de loi de finances pour 2019.